

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

**FRANÇOISE Gérard**

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

**CLAIN Claudette**

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

**VOLIA-GARNIER Laetitia**

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

**EUPHRASIE Didier**

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

**MARCHAU Jean-Pierre**

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

**BAREIGTS Éricka**

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

**SILOTIA William**

par CHOPINET Gérard

**HOARAU Serge**

par HUBERT Richenel

**VITRY Faouzia**

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

**HO-SHING Cynthia**

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(3)	HO-SHING Cynthia			
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention  
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/4-004  
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

**OBJET**        **Gestion des effectifs**  
                  Création/ modification de postes

---

## **I.     Création de postes**

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal.

## **II.    Modification de postes**

- Infographiste à la Direction Communication, créé en séance du Conseil municipal du 22 juin 2019, relève du cadre d'emploi des techniciens territoriaux et non du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Les autres éléments restent inchangés.
- Assistant administratif de la Direction Commande publique, créé par Délibération du Conseil municipal le 26 avril 2019, est affecté à la Direction Système et Circulation de l'Information. Les autres éléments restent inchangés.
- Animateur de la Direction Dynamiques territoriales, créé par Délibération du Conseil municipal le 26 avril 2019, est affecté à la Direction Projets citoyens. Les autres éléments restent inchangés.

**OBJET**        **Gestion des effectifs**  
Création/ modification de postes

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-044 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur PESTEL René Louis - 13ème adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve la création au tableau des effectifs des emplois de catégories A, B et C figurant à l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 2**

Autorise les modifications de postes suivants :

- infographiste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- assistant administratif qui sera affecté à la Direction Système et Circulation de l'Information,
- animateur qui sera affecté à la Direction Projets Citoyens.

#### **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal.

## ANNEXE : CREATION DE POSTES SEPTEMBRE 2019

Pour les besoins des services, je vous demande d'approuver la création des postes suivants à l'effectif communal.

### I – Création d'emplois permanents de catégorie C

Afin de pallier le manque d'effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Espaces publics environnement	Agent polyvalent de salubrité publique	1	Adjoint technique	35h	Participer aux activités du nettoyage de la voie publique, de l'enlèvement et du traitement des ordures, ou autres activités dans le domaine de la salubrité publique.	Niveau Bac, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527.64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu.	Le recrutement s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Projet Educatif Global	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	5	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	30h08	Assister le personnel enseignant pour l'accueil, la surveillance, l'hygiène des enfants, l'encadrement et l'animation des activités éducatives, la préparation et l'entretien du matériel.	CAP accompagnem ent éducatif petite enfance, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine de l'enfance.	Fixé entre 1 320,95 € et 1 876,72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement s'effectuera par voie statutaire dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
Direction Projet Educatif Global	Agent polyvalent des écoles	8	Adjoint technique	30h08	Effectuer l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et entretien des surfaces et locaux des écoles. Participer aux temps de la pause méridienne. Assurer l'accompagnement des enfants au transport scolaire.	Niveau CAP, BEP, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 312.90 € et 1 876.72 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Direction Restauration Scolaire	Agent polyvalent des cantines	2	Adjoint technique	22h	Participer aux activités de production, de distribution et de service des repas. Participer aux activités, d'entretien des locaux et matériels. Assurer l'accompagnement et la surveillance des enfants lors de la pause méridienne.	Niveau CAP, BEP, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné	Fixé entre 960.23 € et 1 372.61 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Juridique & Elections	Assistant administratif	1	Adjoint administratif	35h	Assister le directeur dans l'organisation et l'animation de la direction. Suivre et gérer l'organisation des dossiers, la réception, le traitement et la diffusion d'informations.	Niveau Bac, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527.64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Coordination Mairies Annexes	Agent administratif / guichetier	1	Adjoint administratif	35h	Assister le responsable de mairie annexe. Accueillir le public et effectuer les opérations postales courantes.	Niveau Bac, ou qualification équivalente ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527.64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
Direction Prévention et Sécurité	Agent de surveillance de la voie publique	1	Adjoint administratif	35h	Charger de la surveillance de la voie publique, de la constatation des infractions au code de la route et de l'ensemble des missions dévolues à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.	Niveau Bac, ou d'une qualification équivalente, ou d'une expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 527,64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

Direction Développement Culturel	Agent d'entretien des locaux administratifs	1	Adjoint technique	24h	Nettoyer les locaux communs, les bureaux. Trier et évacuer les déchets courants. Signaler les dysfonctionnements.	Niveau CAP, ou qualification équivalente et expérience de l'utilisation des produits d'entretien courants.	Fixé entre 1 047.54 € et 1 497.39 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Direction Développement Culturel	Agent polyvalent	1	Adjoint technique	35h	Réaliser le nettoyage des surfaces extérieures. Effectuer l'entretien des espaces verts. Entretien le matériel. Trier et évacuer les déchets courants. Signaler les dysfonctionnements. Assurer les permanences lors des manifestations	Niveau Bac, ou qualification équivalente et expérience de l'utilisation des produits de nettoyage et des matériels d'espaces verts.	Fixé entre 1 527.64 € et 2 183.69 € bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019



## II – Création d’emplois permanents de catégorie B

Afin de pallier le manque d’effectif au sein des services municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Emploi	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction des Solidarités et de l’Habitat	Coordonateur de la lutte contre les addictions	1	Rédacteur	35h	Développer un ensemble d’actions d’animation et de communication visant à lutter contre les inégalités sociales et de santé en développant la participation de tous sur la commune.	Niveau Bac + 2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607,31 € et 2 750,70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu.	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.
Direction Développement Culturel	Régisseur technique	1	Technicien	35h	Concevoir et superviser la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d’un spectacle ou évènement. Coordonner les solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques de spectacles.	Niveau Bac + 2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607,31 € et 2 750,70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des techniciens territoriaux.
Direction Développement Culturel	Chargé de projets culturels	1	Rédacteur	35h	Organiser, mettre en œuvre et assurer le suivi des actions culturelles et artistiques programmées par la direction.	Niveau Bac + 2, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 607,31 € et 2 750,70 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20190920-194044-DE  
 Date de télétransmission : 26/09/2019  
 Date de réception préfecture : 26/09/2019

Pour l'ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20190920-194044-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2019  
Date de réception préfecture : 26/09/2019

### III – Création d’emplois permanents de catégorie A

Afin d’accompagner les services dans la mise en œuvre des projets municipaux, il est proposé de renforcer les équipes par la création de :

Direction	Intitulé de fonction	Nombre poste	Grade	Temps travail	Missions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération	Modalité de recrutement
Direction Générale des Services	Chargé d’opérations PRU	1	Ingénieur	35h	Suivre les études techniques correspondant au programme de PRUNEL. Contribuer au suivi de la convention ANRU. Contribuer à l’organisation des comités de pilotage et de revues de projet.	Niveau Bac +4/5, école d’ingénieur, d’architecture ou master en génie urbain ou autre titre ou diplôme équivalent dans les domaines d’innovation ou d’une expérience affirmée dans le domaine.	Fixé entre 1 818,18 € et 4 531,39 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.
Direction Aménagement, Grands projets, Mobilité	Responsable de la cellule Ville d’Art et d’Histoire	1	Attaché	35h	Organiser, mettre en œuvre et assurer le suivi des actions culturelles et artistiques programmées par la direction.	Niveau Bac +4/5, ou qualification équivalente, ou expérience affirmée dans le domaine concerné.	Fixé entre 1 818,18 € et 4 531,39 € bruts mensuels en fonction de l’expérience du candidat retenu	Le recrutement par voie statutaire s’effectuera dans le cadre d’emplois des attachés territoriaux.

Pour l’ensemble des emplois :

- le niveau de rémunération suivra l’évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L’agent recruté pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire applicable à son grade, dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d’inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, les emplois pourront être pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l’article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Accusé de réception en préfecture  
 candidats et celui du poste  
 Date de télétransmission : 26/09/2019  
 Date de réception préfecture : 26/09/2019